AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-5-69 925394

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS

C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

Supplément N° 1 au Bulletin N° 104 — 5 MAI 1969

AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores étant toujours très importantes, les risques de contamination restent toujours très graves.

D'autre part les premières taches ont été observées sur Poiriers.

En conséquence, dans toutes les régions où les pluies orageuses de ces derniers jours ont été suffisamment abondantes pour lessiver la dernière application, il est nécessaire d'effectuer un traitement dès que possible.

Dans les autres régions ce traitement pourra être différé. Mais il devra être exécuté rapidement en cas de nouvelles pluies lessivant la dernière application.

VIGNES

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Nous rappelons les indications données dans notre dernier Bulletin du 28 Avril. Un traitement doit être effectué dans toutes les régions déclarées contaminées par cette maladie et sur toutes les vignes ayant au moins une feuille étalée. Il doit être renouvelé en cas de pluies importantes.

INFORMATIONS -

ARBRES FRUITIERS

ARAIGNEES ROUGES

Les éclosions des espèces hivernant à l'état d'oeufs deviennent de plus en plus nombreuses.

En conséquence, dans tous les vergers où les pontes ont été très nombreuses il y a lieu d'être particulièrement attentif afin d'intervenir, le cas échéant, en ajoutant à la bouillie destinée à combattre les Tavelures un produit efficace contre ces ravageurs.

ARBRES FRUITIERS & VIGNES

DEGATS DE GRELE

En cas de grêle, il est conseillé d'effectuer un traitement fongicide dans les plus brefs délais afin de désinfecter les blessures et favoriser la cicatrisation.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DES SILIQUES

Les premières femelles matures susceptibles de pondre viennent d'être observées. Leur nombre va maintenant augmenter rapidement.

En conséquence, dans toutes les cultures où la présence de ce ravageur justifie une intervention il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception de ce Bulletin en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

P. 1.7.4

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

Nous insistons sur le fait que seuls les produits reconnus non toxiques pour les abeilles doivent être utilisés pendant la pleine floraison du Colza. Dans la liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente pour les traitements contre les Charançons des siliques seules les matières actives suivantes ont été reconnues non toxiques pour les abeilles : ENDOSULFAN, TOXAPHENE, POLYCHLOROCAMPHANE, PHOSALONE.

CECIDOMYIES DES SILIQUES

Les premières Cécidomyies viennent d'être observées dans les cultures.

Le traitement dirigé contre les Charançons des siliques sera également efficace contre ces ravageurs.

CULTURES CEREALIERES

TORDEUSE DES CEREALES (CNEPHASIA pumicana)

Les sorties des chenilles sont pratiquement terminées. Toutefois, les sondages effectués dans les régions où sévit ce ravageur montrent qu'elles sont beaucoup moins nombreuses que l'année précédente.

Dans toutes les régions où l'on redoute les attaques de ce ravageur un traitement est à prévoir dans les prochains jours. Les matières actives suivantes peuvent être utilisées : OLEOPARATHION (240 g de Parathion/ha), OLEOMALATION (1 000 g de Malathion/ha), MALATHION (1 000 g:ha), PHOSALONE (700 g/ha).

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE

On observe une activité importante de ce ravageur. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans le dépliant qui a été remis à chaque abonné.

CRIOCERES DE l'ASPERGE

De nombreuses pontes ont déjà été déposées. Les premières éclosions devraient avoir lieu au cours des prochains jours. Il y a donc lieu de surveiller attentivement les cultures afin d'intervenir, le cas échéant, en utilisant une des matières actives suivantes :

En pulvérisation : LINDANE (20 g de matière active à l'hectolitre), D.D.T. (100 g M.A./hl), PARATHION (30 g M.A./hl).

En poudrage : LINDANE (350 g M.A./ha), D.D.T. (1 500 g M.A./ha), PARATHION (350 g M.A./ha).

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS